



Suivi des parcours de pêche " No-Kill " du brochet

La Fédération mène depuis 2021 un suivi de trois secteurs de pêche gérés par l'A.A.P.M.A. de l'Union des Pêcheurs de l'Auxerrois, classés en « no-kill » pour la pêche du brochet.
Sur ces secteurs, les leurres artificiels et les poissons-morts maniés sont les seules techniques autorisées pour la pêche des carnassiers.

Les parcours concernés par ce suivi sont les suivants :

- La rivière Yonne, entre l'écluse de Toussac à Champs sur Yonne et le barrage de Vaux (secteur juste en amont d'Auxerre).
- La rivière Yonne, entre le barrage de Monéteau et le barrage de Gurgy (secteur juste en aval d'Auxerre).
- L'Étang Nord Picardie (15 ha) localisé sur la commune de Gurgy au nord d'Auxerre.



Le suivi est assuré par des pêcheurs volontaires qui envoient à la Fédération, par courriel, les informations relatives aux parties de pêche qu'ils pratiquent sur les parcours concernés.

Les informations à transmettre sont relativement simples et elles revêtent un caractère confidentiel. Seules des données générales pourront être retranscrites dans le rapport de suivi.



Si vous pratiquez la pêche sur l'un de ces secteurs et que vous souhaitez rejoindre les pêcheurs associés à ce suivi, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel à contact@peche-yonne.com (objet : suivi des parcours no-kill), nous serons ravis de vous envoyer les modalités de transmission de vos données de pêche.